

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR
LA GESTION DU MUSEE DE LOUVECIENNES/MARLY-LE-ROI
Siège : Mairie de Marly-le-Roi**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mai à dix-huit heures quarante-cinq, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, dûment convoqué par le Président le dix-sept mai, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-Le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Paul JAOUEN**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 24 MAI 2022

PRESENTS

LOUVECIENNES	Jean-Paul JAOUEN, PRESIDENT Stéphane PIHIER, DELEGUE TITULAIRE Florence ESNAULT, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Jean-François PERRAULT, DELEGUE TITULAIRE Clarisse ZANN, DELEGUEE TITULAIRE Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

LOUVECIENNES	Armelle VALLOT, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Béatrice CASANOVA, DELEGUEE TITULAIRE

Communes non représentées

Assistaient à la séance :

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général des services mutualisés des Syndicats Intercommunaux

Nombre de communes	:	2
QUORUM	:	5
<u>Délégués présents</u>	:	6
<u>Pouvoirs</u>	:	1
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	Pour le compte administratif : 6
		Pour les autres délibérations : 7

SÉANCE DU 24 MAI 2022

Le quorum étant atteint, **le Président** ouvre la séance à 18h45.

Madame ESNAULT, pour la commune de Louveciennes, est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des procès-verbaux des séances des 30 novembre 2021, 15 mars 2022 et 23 mars 2022
- Compte-rendu des actes administratifs du Président
- Compte de gestion 2021
- Compte administratif 2021
- Affectation du résultat comptable de l'exercice 2021
- Modification de la grille tarifaire du Musée
- Modifications des conditions générales de vente
- Liste des emplois éligibles à un logement de fonction
- Convention d'honoraires pour une mission de commissaire et scénographe d'exposition avec la société « Anne CAMILLI & Cie »
- Affiliation du Musée au dispositif PASS +
- Convention de groupement de commandes entre les syndicats intercommunaux Unilys
- Convention de groupement de commandes sur le territoire de la Communauté d'agglomération Saint-Germain-Boucles de Seine
- Questions diverses

En préambule, **le Président** annonce la délibération sur table suivante :

PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES CONCERNANT L'OPERATION « ETE ROYAL »
--

Le Président présente le rapport et souligne qu'il est très favorable à ce partenariat.

Une élue souligne qu'elle trouve élevé le montant versé à la conteuse.

Le Président rappelle les nombreuses prestations effectuées par cette conteuse justifiant le prix.

Monsieur LE BEULZE précise que la prestation compte quatorze représentations. Il fait remarquer qu'aucune autre séance du comité n'ayant lieu avant les vacances d'été, cette délibération a été déposée sur table. Il demande aux élus, s'ils en sont d'accord, que cette délibération soit réputée avoir été envoyée avec les autres documents du dossier et donc dans les délais réglementaires.

Les élus acceptent.

Sans autres remarques, le comité syndical vote, à l'unanimité, le partenariat avec le Conseil départemental des Yvelines concernant l'opération « été royal ».

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 30 NOVEMBRE 2021, 15 MARS 2022 ET 23 MARS 2022
--

Sans remarques, le comité approuve, à l'unanimité des procès-verbaux des séances des 30 novembre 2021, 15 mars 2022 et 23 mars 2022.

COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

Le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Concernant le lot n° 6 de la décision n° 2022-07, **Monsieur LE BEULZE** précise que le montant de 90 € demandé à chaque élu pour récupérer la clé servant à la signature électronique est à la charge du syndicat.

Une élue fait observer qu'il faudra mettre en place la signature électronique sur les téléphones portables, car tous les élus n'ont pas forcément un ordinateur avec eux.

Monsieur LE BEULZE répond qu'il n'est pas certain que les clés le permettent, mais il indique qu'il va se renseigner et communiquer sa réponse aux élus.

Sans observations, le comité prend acte, des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations.

COMPTE DE GESTION 2021

Le Président présente le compte de gestion 2021.

Monsieur LE BEULZE rappelle que la procédure est réglementaire, à savoir qu'il est impossible de voter le compte administratif avant le compte de gestion, alors que ce dernier fait référence au premier qui n'a pas encore été voté.

Monsieur PERRAULT souligne que le compte de gestion est la version « Trésor public ».

Monsieur LE BEULZE le confirme.

Sans observations, le comité syndical vote, à l'unanimité, le compte de gestion 2021.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Président présente le compte administratif 2021.

Le Président quitte la salle afin que soit procédé au vote.

Monsieur PIHIER prend la présidence le temps du vote et rappelle les chiffres principaux du compte administratif 2021.

Une élue souhaite avoir des explications concernant les charges de personnel, car il est indiqué que celles-ci sont en baisse de 5 %, soit une économie de 17 000 €, alors qu'ensuite, elle lit que le personnel permanent représente 63 % des coûts de personnel et est en hausse de 4 %. Elle demande donc si la baisse de 5 % ne concerne que le personnel extérieur.

Monsieur LE BEULZE indique aux élus qu'il communiquera ultérieurement des explications précises à ce sujet et que le plus important, ce soir, c'est que les élus soient d'accord sur les résultats du compte administratif. Il explique simplement que trois niveaux de refacturation existent, celle d'UNILYS avec les conventions, celle avec Monte Cristo ainsi que celle avec Muséa.

Sans questions, le comité syndical vote, à l'unanimité, le compte administratif 2021.

Le Président revient dans la salle et reprend la présidence.

AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2021

Le Président présente le rapport.

Sans remarques, le comité syndical adopte, à l'unanimité, l'affectation du résultat comptable de l'exercice 2021.

MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU MUSEE

Le Président présente le rapport et souligne que peu de changements ont été apportés à cette grille par rapport à l'existant.

Une élue pose la question d'une gratuité éventuellement accordée auparavant à l'association du Vieux-Marly.

Monsieur PERRAULT indique qu'il interrogera Madame MOREAU au sujet de cette possible gratuité.

Le Président fait cependant observer que seule l'association « les amis du Musée » bénéficie d'une gratuité à condition que ces membres visitent le Musée au titre de cette association et non en accompagnement d'un autre groupe. Il souligne que les demandes de tarifs préférentiels sont en augmentation pour des groupes, des animations, ou encore des travaux avec les enfants voire les adultes et que le Musée doit s'adapter en fonction des circonstances et des demandes.

Monsieur PIHIER demande s'il y a une augmentation sur ces tarifs, car il ne voit pas les anciens.

Monsieur LE BEULZE explique que ce ne sont que les trois premières lignes de la grille présentée aux élus qui changent et que ce vote intervient car le Président a déjà été installé. Il ajoute que si cela n'était pas le cas, ce changement de grille aurait pu être intégré dans la délégation de compétence du comité au Président.

Monsieur PERRAULT précise, par exemple, que la réservation d'espaces au Musée n'existait pas.

Le Président fait remarquer que ces tarifs ne sont pas très élevés et ajoute qu'il serait contre-productif, vis-à-vis de ce que recherche actuellement le Musée, de les augmenter.

Monsieur PIHIER souhaite avoir une comparaison par rapport aux tarifs de Monte Cristo.

Une élue indique que les tarifs du Château sont assez similaires.

Le Président le confirme.

Monsieur LE BEULZE fait remarquer que le Château a augmenté son tarif d'entrée, est pour mémoire, sur le billet jumelé, la clé de répartition a été changée.

Une élue informe que, sur le site internet du Château, le tarif plein est de 8 €, le tarif réduit à 6 €, et que c'est gratuit pour les moins de 8 ans.

Le Président précise que l'entrée du Musée est de 7 € et confirme que les tarifs sont donc presque identiques.

Sans autres commentaires, le comité syndical vote, à l'unanimité, la modification de la grille tarifaire du Musée.

MODIFICATIONS DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le Président présente le rapport. Il informe les élus que l'école Jeanne d'Arc de Louveciennes, dans le cadre de sa kermesse, lui a récemment demandé de faire gagner des tickets gratuits. Il souligne que l'intérêt réside dans le fait que lorsqu'un ticket est gagné, un autre sera également acheté, car l'enfant ne viendra pas seul au Musée.

Le Président souligne, à ce titre, qu'il pourrait être envisagé de rechercher de tels partenariats.

Sans remarques, le comité syndical adopte, à l'unanimité, les modifications des conditions générales de vente.

LISTE DES EMPLOIS ELIGIBLES A UN LOGEMENT DE FONCTION

Le Président présente le rapport.

Monsieur LE BEULZE rappelle que le sujet a déjà été évoqué dans un précédent comité, mais qu'il est nécessaire de le régulariser sous l'angle des ressources humaines et de délibérer pour délimiter le cadre d'agent technique pouvant bénéficier de ce logement. En effet, il ajoute qu'il ne s'agit pas de voter, ici, pour que Monsieur GARNAUD soit le locataire.

Le Président souhaite avoir des précisions sur la clé de répartition concernant ce poste, actuellement à 50/50 entre Monte Cristo et le Musée. Il évoque la mise en place très prochaine du parapheur électronique qui évitera des déplacements à Monsieur GARNAUD et demande si la clé de répartition sera la même.

Monsieur LE BEULZE fait remarquer que la mission de Monsieur GARNAUD ne comprend pas que le parapheur électronique.

Le Président répond qu'il l'entend bien, mais réplique que cette partie de son activité est très chronophage. Il repose donc sa question concernant la clé de répartition.

Monsieur LE BEULZE signale qu'aucun changement n'a été, a priori, prévu à ce sujet, mais ajoute que, si les membres du comité le souhaitent, cette répartition peut éventuellement être révisée si nécessaire.

Monsieur PERRAULT fait observer qu'il faut analyser la fiche de poste correspondante.

Monsieur LE BEULZE confirme que Monsieur GARNAUD fait moins d'aller-retour pour le Château puisque le parapheur électronique y est en place, mais qu'il effectue toutes les autres missions d'agent technique et, en conséquence, cela ne va pas jouer sur la quotité, mais sur les missions.

Le Président indique qu'il en convient.

Monsieur PERRAULT fait observer que cet agent n'apparaît pas dans l'organigramme.

Monsieur LE BEULZE répond que Monsieur GARNAUD fait partie du pôle technique et que c'est la raison pour laquelle les élus ne le voient apparaître.

Le Président, à ce propos, souligne que l'organigramme ne le satisfait pas, car il n'est pas suffisamment précis ; en effet, Madame MOREAU, Madame BAILLAT, ou encore Monsieur GARNAUD n'y apparaissent pas, contrairement à l'organigramme du pôle sport dans lequel les intermédiaires sont indiqués. Il demande que ce document soit donc modifié en conséquence.

Monsieur LE BEULZE indique qu'il a effectivement demandé aux équipes de transférer l'organigramme en l'état.

Le Président fait remarquer qu'il a été effectué rapidement, pour répondre à sa demande, mais qu'il est trop succinct.

Monsieur LE BEULZE informe qu'un autre organigramme spécifique pour le pôle technique existe et que ce dernier était joint à l'envoi de l'organigramme général.

Le Président conclut cette délibération en faisant observer qu'il estime tout à fait légitime l'occupation de ce logement par un agent technique qui permet, à ce dernier, de gagner du temps pour travailler à Monte Cristo, ainsi qu'au Musée puisque ce logement en est également proche.

Sans autres commentaires, le comité syndical vote, à l'unanimité, la liste des emplois éligibles à un logement de fonction.

**CONVENTION D'HONORAIRES POUR UNE MISSION DE COMMISSAIRE ET
SCENOGRAPHE D'EXPOSITION AVEC LA SOCIETE « ANNE CAMILLI & CIE »**

Le Président présente le rapport. Il informe les élus qu'il va rencontrer Madame CAMILLI le 13 juin. Il souligne qu'il a demandé à Madame Karen CHASTAGNOL, la future directrice, d'être présente à ce rendez-vous afin d'anticiper sa venue.

Madame ESNAULT indique que, contrairement à ce qui avait été ardemment demandé par Madame CHASTAGNOL, il est fait mention, dans le titre et le corps de la délibération, de « commissaire et scénographe » alors qu'il devait être inscrit « co-commissaire et co-scénographe » afin que le Musée ait le même niveau de décision que Madame CAMILLI dans l'organisation de cette exposition.

Le Président abonde les propos de Madame ESNAULT notamment parce que, pour le moment, les objets que va fournir Madame CAMILLI ne sont pas choisis tant en quantité qu'en qualité, choix qui sera fait par Madame CHASTAGNOL et Madame MOREAU. Il fait remarquer qu'il est bien question de co-direction et qu'il convient de modifier la délibération en ce sens, dans le titre et le texte, car il faut absolument que le Musée « garde la main » sur cette organisation.

Madame ESNAULT répète que le terme employé est « co-commissaire », or le terme de commissaire seulement est indiqué dans l'article 1 : objet « le prestataire est missionné en qualité de commissaire ». Elle ajoute que Madame CHASTAGNOL avait bien préparé le dossier. Elle précise que la nouvelle directrice a montré aux élus des catalogues d'exposition, faits par Madame CAMILLI, et a indiqué que certaines expositions n'étaient pas du tout attirantes et grand public, car elles présentaient beaucoup de petits objets ce qui n'est ni n'attirant ni ne parlant pour le grand public. Elle souligne que Madame CHASTAGNOL a donné des idées pour que l'exposition soit attractive, y compris pour les enfants. Elle précise que cela justifie le fait que la directrice du Musée soit co-commissaire.

Une élue demande si, lors de la visite du 13 juin, Madame CAMILLI sera en mesure de remettre un dossier de présentation de l'exposition.

Le Président répond qu'il l'espère. Il souligne que, pour le moment, il a été décidé, simplement, d'utiliser ses compétences.

Monsieur PIHIER fait remarquer que le montant de la prestation a été négocié, mais pas fixé et que le contenu reste à préciser.

Madame RAMPAZZO fait part de son étonnement quant au montant de 18 000 €, car le budget était d'environ 50 000 € au départ.

Monsieur PERRAULT souligne que ce montant était « tout compris ».

Monsieur LE BEULZE confirme que le montant allait de 50 000 € à 60 000 €.

Le Président répète que le montant, assez élevé, reste à négocier et qu'il va dépendre de la qualité et du nombre d'objets présentés. Il annonce que ces aspects vont être décidés le 13 juin.

Une élue suppose que le montant d'origine de 50 000 € devait être le coût total, car du mobilier doit être loué pour exposer les objets. Elle ajoute que Madame CHASTAGNOL a évoqué l'existence d'une structure qui recycle des mobiliers d'expositions, répertoriés dans un gros catalogue, afin qu'ils servent plusieurs fois, ce qui générera moins de frais que de les acheter.

Monsieur LE BEULZE indique que les termes de co-commissaire et co-scénariste seront rectifiés.

Madame ESNAULT fait remarquer aux élus qu'il est indiqué, sur la page 1 dans le préambule de la convention, que des représentants du « Vieux Marly » et des « Amis du

Musée » sont mentionnés pour participer.

Une élue répond que ces membres d'association font partie du conseil scientifique.

Monsieur PERRAULT fait remarquer que la future directrice va sans doute convoquer un conseil scientifique à son arrivée.

Madame ESNAULT confirme que la priorité de Madame CHASTAGNOL est que l'exposition doit être scientifique.

Le Président note l'élément relevé par Madame ESNAULT et insiste sur le fait que cette exposition ne doit pas être organisée en co-gestion.

Une élue souligne qu'il est simplement noté leur participation.

Madame ESNAULT précise que cette ligne ne présente aucun intérêt et que la mention indiquant que « le conseil scientifique accompagne l'équipe dans sa réflexion » devrait suffire puisque les membres de ces deux associations en font partie.

Le Président rappelle que le montant de 18 000 € correspond à une partie du budget total et que la somme restante doit être déterminée en fonction des objets que Madame CAMILLI va proposer, en qualité et en quantité, ce qui sera décidé scientifiquement par la nouvelle directrice et par Madame MOREAU.

Madame RAMPAZZO fait part de son étonnement que soit mentionné la rémunération de Madame CAMILLI sans connaître ce qu'elle va devoir faire.

Monsieur PIHIER demande que soit clarifié si les 18 000 € représentent une avance sur le projet ou s'il s'agit effectivement de la rémunération de Madame CAMILLI.

Le Président confirme que cet élément manque de clarté. Il explique que cette personne est payée pour l'organisation de l'exposition, pour la rédaction du catalogue, le transport et la logistique et, pour la mise à disposition d'œuvres dont elle est propriétaire.

Une élue s'étonne que ces éléments ne soient pas définis dans la convention ainsi que l'usage de la somme qui y est indiquée et propose de soumettre la convention à la directrice du Musée.

Les élus et le Président en sont d'accord.

Le Président souligne qu'il n'a pas eu connaissance de la proposition écrite de Madame CAMILLI.

Monsieur LE BEULZE explique que la négociation s'est terminée avec cette convention formelle et validée par l'intéressée, faute de quoi le Musée ne pouvait plus compter sur elle.

Le Président relit les détails de la prestation figurant dans la convention.

Madame ESNAULT annonce que Madame MOREAU a insisté pour qu'elle participe à la rédaction des cartels afin d'éviter qu'ils ne soient trop techniques.

Monsieur LE BEULZE informe les élus qu'il a déjà adressé un courrier à Madame CAMILLI pour confirmer le partenariat avec le Musée et répète que, sinon, elle n'était plus là.

Le Président fait observer qu'il n'est pas question de remettre en cause cette décision destinée à sécuriser la venue de Madame CAMILLI, mais que, par contre, ni le montant ni la qualité de l'investissement ne le sont. Il propose que ces précisions soient discutées lors du rendez-vous du 13 juin.

Monsieur LE BEULZE précise que cette convention est le cadre juridique du travail de l'activité de co-commissaire et de co-scénographe d'exposition que Madame CAMILLI s'engage à effectuer. Il explique qu'une telle convention est obligatoirement suivie, dans un deuxième temps, d'une autre précisant la totalité des œuvres exposées, les conditions de prêts, les prêteurs...

Le Président confirme effectivement qu'il doit y avoir une autre convention, car Madame CAMILLI n'est pas propriétaire de tout ce qui va être exposé. Il rappelle qu'à cause de la Covid cette exposition aurait dû avoir lieu en mars dernier et qu'il faut bien prendre une décision et engager cet événement.

Monsieur LE BEULZE indique que Madame CAMILLI accrochera début mars 2023.

Une élue intervient pour dire que tous les élus sont d'accord, mais se demandent si cela correspondra aux désirs de la nouvelle directrice.

Monsieur LE BEULZE propose que les élus autorisent le Président à signer la convention et que celui-ci retienne sa signature jusqu'à ce qu'il ait rencontré Madame CAMILLI et ait précisé tous ces éléments. Il ajoute que si, après ce rendez-vous, le Président n'est pas d'accord, il ne signera pas.

Tous les élus sont d'accord pour procéder ainsi.

Le Président informe qu'il va donc envoyer ce document à Madame CHASTAGNOL dès le lendemain pour avis.

Monsieur PERRAULT répète que le Musée avait un budget total de 50 000 € à 60 000 € et il ajoute que Madame CAMILLI le sait.

Le Président répète que ce montant est relativement élastique en fonction du nombre et de la qualité des œuvres.

Monsieur PIHIER indique qu'il faut mettre en face un nombre potentiel de visites supplémentaires. Il demande si le Musée a déjà « recyclé » des expositions dans d'autres lieux afin de les amortir.

Monsieur PERRAULT indique que cela a été fait, pour la première fois, avec l'exposition « être femme sous Louis XIV » qui a été revendue à l'abbaye de Fontevraud pour 10 000 €.

Monsieur PIHIER souhaite également savoir si, inversement, le Musée a proposé des expositions qui avaient déjà eu lieu ailleurs.

Monsieur LE BEULZE indique que le catalogue devrait être partagé avec un ou deux autres établissements qui sont en lien avec Madame CAMILLI.

Madame ESNAULT ajoute que Madame CHASTAGNOL a également des idées de musées, axés sur des thèmes similaires, auxquels elle pourrait proposer cette exposition.

Le Président signale que ce sujet sera aussi abordé le 13 juin.

Monsieur PIHIER fait remarquer que cela permettrait au Musée de proposer une exposition plus haut de gamme en l'amortissant sur plusieurs sites. Il ajoute que le thème est intemporel.

Le Président abonde tout à fait les propos de Monsieur PIHIER.

Monsieur LE BEULZE propose de solliciter le vote autorisant le Président à signer et qu'il ne signera que lorsqu'il sera convaincu après la rencontre avec Madame CAMILLI. Il ajoute que le comité aura ainsi statué.

Une élue demande, au cas où Madame CAMILLI souhaitait des modifications sur cette convention, s'il serait obligatoire de réunir à nouveau les élus.

Monsieur LE BEULZE le confirme.

Le comité syndical vote selon ce principe pour la convention d'honoraires pour une mission de commissaire et scénographe d'exposition avec la société « Anne CAMILLI & Cie ».

AFFILIATION DU MUSEE AU DISPOSITIF PASS +

Le Président présente le rapport. Il indique qu'il est favorable à ce dispositif qui va générer des recettes.

Une élue souligne que PASS + se répand de plus en plus.

Une élue demande si les jeunes l'utilisent.

Une élue répond que lorsqu'il est utilisé tout se passe bien, mais que le problème reste la méconnaissance de ce dispositif ou sa découverte par les habitants en toute fin d'année.

Le Président suggère que les comités culturels ou les délégués au sport des communes s'emparent du sujet et communiquent, car c'est un dispositif « gagnant/gagnant ».

Sans autres remarques, le comité syndicat adopte, l'affiliation du musée au dispositif PASS +.

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX UNILYS

Le Président présente le rapport.

Un élu souligne que cela devrait permettre au Musée de faire des économies.

Sans observations, le comité syndical vote, à l'unanimité, la convention de groupement de commandes entre les syndicats intercommunaux UNILYS.

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-GERMAIN-BOUCLES DE SEINE

Le Président présente le rapport.

Monsieur LE BEULZE indique que ces deux dernières conventions de groupement de commandes sont complémentaires. Il indique qu'il existe encore un troisième niveau avec des groupements de commandes Île-de-France que sont le SIGEIF pour le gaz et le SIPPAREC pour l'électricité.

Sans commentaires, le comité syndical vote, à l'unanimité, la convention de groupement de commandes sur le territoire de la Communauté d'agglomération Saint-Germain-Boucles de Seine.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président informe les élus du succès incontestable et remarquable de "la nuit des Musées" avec plus de 500 entrées. Il précise que le comptage s'est arrêté à 416 visiteurs en raison de l'afflux très important du public qui finalement ne passait plus par la caisse pour entrer dans l'établissement entraînant un encombrement dans l'escalier. Il rappelle qu'une animation musicale était également proposée. Il fait observer que ce type d'opération doit être renouvelé. Il souligne que le public était ravi et que beaucoup de visiteurs découvraient le lieu pour la première fois. Il estime qu'il y a une appétence pour ce type d'événements proposant un mixte de musique et d'opérations muséales, à laquelle s'ajoute le fait de se retrouver après le confinement. Il fait remarquer qu'il a regretté de ne pas pouvoir offrir une boisson au public.

Monsieur LE BEULZE propose l'installation d'une machine de distribution de boissons en attendant que le projet de salon de thé se concrétise.

Le Président répond qu'il n'est pas d'accord pour proposer de mauvaises boissons aux visiteurs et rejette donc cette possibilité. Il ajoute qu'un Food truck est tout à fait capable de proposer des prestations de qualité. A ce sujet, il informe les élus que trois candidats de Louveciennes se sont déjà manifestés.

Monsieur PERRAULT soulève les questions de sécurité en cas d'afflux très important de visiteurs et rappelle que le nombre maximum est de cent personnes par étage en simultané.

Le Président indique que ce nombre n'était pas atteint et souligne la surveillance du personnel puisque tous étaient présents et que la situation a été très bien gérée.

Par ailleurs, il se félicite du recrutement de la nouvelle directrice.

Madame ESNAULT informe les élus que le deuxième entretien, durant lequel ont été évoqués à la fois l'exposition à venir et le travail qu'elle avait fourni, a été très riche. Elle signale que Madame CHASTAGNOL devait également aller visiter des expositions sur des thèmes proches de ceux du Musée pour s'en imprégner et voir comment elles étaient présentées. Elle estime que la future directrice est une personne très compétente et impliquée et ajoute qu'elle possède un carnet d'adresses important.

Le Président indique que Madame CHASTAGNOL et Madame MOREAU se sont immédiatement bien entendues et ont discuté de sujets techniques. Il précise que Madame CHASTAGNOL a un doctorat d'histoire de l'art du 17^e et 18^e siècle. Il souligne qu'elle était déjà dans un univers semblable à celui du Musée, car elle codirigeait le Musée de la chasse et de la nature et qu'elle connaît bien le parc de Marly. Il fait remarquer qu'elle a évoqué de possibles coopérations et échanges avec son ancien employeur. Il félicite UNILYS pour la qualité du recrutement, car Madame CHASTAGNOL a fait l'unanimité.

Une élue explique que ce poste correspond parfaitement à son évolution de carrière puisqu'elle va être directrice alors qu'elle était adjointe auparavant.

Une élue pose l'éventuel problème qu'elle soit surqualifiée pour le poste.

Une élue répond par la négative et indique, qu'en matière de positionnement statutaire, elle aurait dû devenir directrice de son ancien Musée, mais que l'actuelle directrice ne souhaite pas partir.

Monsieur PERRAULT fait remarquer que c'est un poste de direction avec le gros challenge de redynamiser le Musée.

Le Président ajoute qu'elle a aussi occupé un poste durant quinze ans au Louvre avec l'ancien Président, Monsieur ROSENBERG. Il précise qu'elle est également très amie avec d'autres conservateurs du Château de Versailles ce qui permettra, sans doute, des relations plus proches qu'actuellement notamment pour que le Musée organise des opérations dans le parc ou qu'un Food truck y soit installé.

Concernant l'implantation d'un salon de thé, il rappelle que le Château de Versailles n'a aucune autorisation à donner comme le stipule le bail.

Monsieur LE BEULZE le confirme.

Le Président annonce qu'il recherche des mécènes, car le mécénat offre des avantages fiscaux bien supérieurs au sponsoring. Ainsi, il informe les élus qu'un gros entrepreneur de Louveciennes va offrir tout le mobilier du salon de thé, une fois que celui-ci sera construit, ce qui permettra au Musée de faire des économies substantielles. Par ailleurs, il indique qu'un travail est effectué actuellement afin de lier le Musée, qui fêtera ses quarante ans, à la fête de Louveciennes qui aura lieu le 3^e week-end de septembre pour laquelle de grosses animations sont prévues. Il explique aux élus que l'objectif est de dévier les visiteurs naturellement dans le parc afin qu'ils passent par le Musée lors d'une course au trésor dont le départ est fixé à l'aqueduc près du stade.

Une élue fait remarquer que, lorsque ce projet sera défini, il pourrait éventuellement se faire aussi à Marly.

Une élue confirme que cela est transposable sur Marly et vice versa.

Le Président poursuit sur la fête de Louveciennes et indique qu'elle s'intitule cette année « la vie de château ». Il rappelle que la ville compte une dizaine de châteaux et que, même

si tous ne sont pas accessibles, un grand nombre ont l'obligation, contre des aides financières, d'ouvrir leurs portes au titre des monuments historiques. Il cite notamment le Château du Pont qui prête sa cour d'honneur et tout son parc. Il raconte que ce bâtiment a une spécificité, car c'est la même famille qui y habite depuis 1536. C'est le seigneur Claude NAU, secrétaire de Marie STUART, reine d'Écosse qui a acheté ce château. Il ajoute que l'univers remarquable de ce lieu a été restauré. Il explique aux élus que l'école d'escrime va venir avec ses élèves déguisés en mousquetaires et que des chevaux montés seront également présents ; ces démonstrations seront accompagnées d'un orchestre baroque et seront suivies d'un apéritif et d'un gros barbecue dans le parc. Il souligne que l'objectif est de mêler le culturel et le sportif, à savoir proposer des exhibitions sportives dans des lieux culturels dans lesquels on ne les attend pas.

Une élue précise que ce sera un parcours ludique passant dans Louveciennes et obligatoirement le Château, avec l'objectif de donner envie au public de venir au Musée.

Le Président annonce que, lors d'une rencontre avec le directeur général de la SEOP, celui-ci lui a demandé si le Musée était intéressé par une importante sculpture d'au moins 6,5 mètres de hauteur et représentant un robinet énorme, actuellement déposée dans son jardin. Il indique qu'il a bien entendu accepté cette proposition et propose de positionner cette sculpture au milieu du rond-point à la grille royale juste devant le Musée et ajoute que le lien est évident entre ce robinet, l'eau, l'aqueduc, la machine de Marly et le Musée. Il précise que le directeur général de la SEOP règlera toutes les dépenses et la mise en place. Il informe les élus qu'il rencontre prochainement Mme PARISOT, pour organiser ce déplacement.

Une élue indique aux élus que la sculpture représente un robinet classique dans sa partie haute avec un jet d'eau stylisé de 6 mètres. Elle rappelle qu'elle a été longtemps positionnée dans les jardins de la SEOP sur la N186 et visible en voiture.

Monsieur PERRAULT souligne qu'il faut peut-être interroger la DRIE.

Monsieur PIHIER annonce une éventuelle difficulté technique et explique que des rosiers ont été plantés, mais que le rond-point comporte également une aération obligatoire assez importante pour le mini tunnel.

Le Président annonce qu'il fera parvenir une photographie de la sculpture.

Monsieur PERRAULT fait remarquer que l'ancien maire de Louveciennes, Monsieur VIARD, lui avait indiqué que toute la nationale allant sur Villevert allait être rénovée.

Une élue souligne que c'est le département qui interviendrait.

Le Président explique qu'il s'agit de la création d'une piste cyclable afin de favoriser une liaison douce depuis Saint-Germain-en-Laye jusqu'à Rocquencourt. Il précise que c'est l'agglomération qui doit faire ces travaux.

Une élue annonce que le projet d'agrandissement de la nationale concerne les accès pour le projet Villevert qui est actuellement en attente, car la promesse de vente a été rompue entre VIAE Horizon et Unibail-Rodamco. Elle indique que personne n'a jamais trouvé de solutions aux problèmes de ces accès en cas de constructions et d'activités supplémentaires alors qu'ils sont déjà bloqués actuellement.

Un élu annonce que le projet de liaison douce est à nouveau d'actualité avec le maire, Monsieur PERROT, et Monsieur PEMBA-MARINE afin d'accélérer la construction de la piste cyclable ; en effet, il s'agit d'appuyer ce projet entre plusieurs communes pour être plus efficace. Il ajoute que Madame PARISOT, maire de Louveciennes, est la vice-présidente en charge du tourisme et qu'elle est donc légitime à demander d'accélérer ce projet qui permettra de drainer un certain public venant à vélo. Il fait remarquer, qu'en plus de la recherche d'un parking pour voitures, il faut également s'intéresser aux transports alternatifs pour permettre de venir de Versailles sereinement et visiter le parc. Il indique que la traversée du pont de l'autoroute est déjà possible, mais qu'il reste des

aménagements à finaliser. Il ajoute qu'il est certain qu'une liaison douce venant de Versailles va amener des visiteurs au Musée.

Le Président fait observer qu'il faut prévoir un parking spécifique pour les vélos et une borne de rechargement électrique.

Monsieur PIIHER souligne qu'il est plus facile d'aménager un parking à vélos que des places de voitures.

Monsieur PERRAULT rappelle que le Musée est relai et fait partie de la charte vélo.

Le Président informe d'une rencontre avec Monsieur PERROT dans laquelle étaient présents un certain nombre d'artisans d'art de Louveciennes, proposant des produits spécifiques pour la boutique du Musée comme des bijoux. Il informe qu'il a rendez-vous demain avec un bagagiste qui vient au Musée pour présenter ce projet. Concernant la boutique, il annonce qu'il convient rapidement de trouver une solution pour lui trouver un meilleur emplacement.

Une élue souligne que c'est le seul Musée dans lequel le public ne passe pas par la boutique en sortant.

Le Président fait remarquer que cela n'est pas un travail compliqué, ni onéreux, de parvenir à trouver un circuit obligeant les visiteurs à entrer et à sortir par la boutique. Il ajoute qu'il convient cependant d'avoir l'aide d'un architecte pour réorganiser le cheminement tout en réutilisant le mobilier existant. Il insiste sur le fait de se pencher sur ce sujet rapidement, sujet qu'il a déjà évoqué avec la nouvelle Directrice.

Monsieur PERRAULT croit se souvenir qu'une raison précise avait obligé à choisir cette formule et ajoute qu'en tout état de cause, il est impossible de toucher au mur extérieur pour aménager une éventuelle sortie.

Le Président répond qu'il ne faut pas toucher à la maçonnerie, mais simplement changer la place du mobilier. Il répète l'urgence de trouver une solution nécessitant de petites dépenses puisque le Musée n'a pas de budget. Il souligne qu'il faut rechercher des économies partout. Il poursuit ses remarques et évoque le fait qu'aucune œuvre ne présente de légende en langues étrangères comme l'anglais, l'allemand ou l'espagnol. Il indique que cela lui est apparu indispensable lors des visites des Allemands et Roumains lors des rencontres de jumelages. Il souhaite que ce soit un sujet à travailler absolument si le Musée veut accueillir des visiteurs étrangers et qu'il faut mettre en place une traduction, au moins en anglais, qui ne surchargerait pas les légendes. Il ajoute que ce travail pourrait être confié à un étudiant en anglais d'université par exemple.

Monsieur PERRAULT fait observer qu'une traduction en anglais sous la légende française avait été envisagée dans un deuxième temps.

Monsieur PIIHER souligne que ces traductions peuvent tout à fait se faire progressivement et au fil de l'eau.

Monsieur PERRAULT suggère d'évoquer ce sujet avec Madame MOREAU.

Le Président évoque ensuite les « 40 ans du Musée » en octobre 2022. Il souligne que cet anniversaire ne doit générer aucune dépense pour le Musée, mais lui rapporter des recettes. Il sera donc nécessaire de trouver des mécènes et des sponsors. Il propose un dîner grand siècle, qui aurait lieu sous des tentes dans le jardin et avec une centaine de personnes qui pourraient, par exemple, déboursier 100 € chacune. Il fait remarquer qu'il faudrait un repas très festif et intéressant, qui pourrait s'appeler « Venez dîner chez Louis XIV », avec un traiteur qui préparerait des plats avec des noms de personnages de l'époque. Il souligne que le matériel existe, puisque Louveciennes et Marly le possède, notamment les tentes, et que seule une mise en œuvre serait à prévoir. Il informe qu'il a discuté de ce projet avec Monsieur GARNAUD qui lui a confirmé qu'il était possible d'accueillir une centaine de personnes assises dans le jardin. Il ajoute qu'un chauffage serait nécessaire.

Monsieur PERRAULT précise que les tentes, qui sont à Monte Cristo, ne sont pas très belles.

Le Président fait remarquer que le traiteur peut éventuellement en proposer, avec un plancher pour éviter le froid.

Monsieur PERRAULT signale que, lors de la réouverture du Musée en 2020, la grande tente était à l'extérieur du Musée, juste à l'entrée, et qu'il serait ainsi possible de placer beaucoup plus de personnes. Il précise que l'autorisation de Versailles est nécessaire.

Le Président souligne toutefois que l'intérêt d'une telle opération est de faire entrer les participants dans le Musée. Il fait référence aux projets caritatifs américains dans lesquels les mécènes savent très bien que le prix demandé n'est pas uniquement pour le repas. Il fait remarquer qu'il conviendra de communiquer sur ce sujet en soulignant qu'ils cofinancent les actions du Musée.

Une élue souligne que cet anniversaire doit aussi proposer une action plus populaire.

Le Président le confirme, mais ajoute que c'est un autre projet.

Monsieur PERRAULT fait remarquer qu'il pourrait y avoir un tel repas le samedi soir et une manifestation plus populaire le dimanche pour le grand public.

Le Président est d'accord avec cette proposition.

Le Président Il ajoute que c'est une suggestion et qu'il faut en faire l'étude. Il insiste sur le fait de marquer les esprits pour ces quarante ans d'existence du Musée avec des événements très festifs. Il ajoute qu'il est en contact avec la Garde républicaine pour la musique.

Il évoque ensuite la fréquentation importante du Musée qui va accueillir plus de 1 000 entrées en mai. Il ajoute que ce chiffre ne tient pas compte des visiteurs de la nuit des Musées, car l'entrée était gratuite. Il souligne que la météo a été bonne et que beaucoup de communication a été faite sur le Musée. Il fait observer que les chiffres redeviennent identiques à ceux d'avant Covid, que c'est une bonne nouvelle et qu'il faut poursuivre sur cette tendance.

Monsieur PIHIER émet l'hypothèse de placer davantage de visuels autour du Musée, en plus du kakémono à l'entrée. Il ajoute que cela ne représente pas une grosse dépense.

Le Président fait état du manque de signalétique dont souffre Louveciennes, à la fois dans la ville, mais aussi pour le Musée. Il explique que l'EPV s'est opposé à toute modification sur le mur, ce qui est incompréhensible. Il informe les élus qu'un panneau Decaux (type sucette) va être placé à l'entrée du rond-point pour indiquer la direction du Musée.

Une élue complète les propos du Président en signalant que la ville a lancé un nouveau marché d'enseignes et qu'il y a plus de panneaux prévus, ce dont va bénéficier le Musée.

Le Président souligne que l'idéal serait d'avoir des panneaux des deux côtés pour les usagers venant de Versailles et ceux montant de Saint-Germain-en-Laye. Il ajoute que celui qui sera mis en place se situe sur la partie droite en venant de Saint-Germain-en-Laye, juste avant le rond-point.

Monsieur PIHIER fait remarquer l'intérêt de la visibilité de ce panneau que les automobilistes verraient en passant quotidiennement sur ce rond-point.

Le Président fait remarquer qu'il a été stupéfait du peu de Louveciennois qui connaissent même l'existence de ce Musée, ce qui est dû en grande partie à l'absence de signalétique.

Une élue signale que le problème est le même à Marly-le-Roi.

Monsieur PERRAULT fait remarquer que ce n'est pas faute d'en parler et de mettre des prospectus dans les boîtes aux lettres.

Une élue signale qu'il est regrettable de ne pouvoir identifier par quel biais les visiteurs sont venus à la nuit des Musées, afin de définir le moyen de communication le plus performant, car il a été impossible de les interroger ; en effet, l'événement a été publié dans les feuilles mensuelles des deux communes, dans le Marly-écho, mais également dans un article du Parisien, du journal de Versailles, ainsi que sur les réseaux sociaux.

Une élue ajoute que c'était également mentionné dans « Sortir dans les Yvelines - nuit des musées ».

Monsieur PERRAULT fait aussi remarquer que beaucoup d'enfants des conservatoires de Rambouillet et de Marly étaient présents, entraînant forcément la venue des parents.

Le Président souligne que les élèves filles de Rambouillet ont été remarquables et que les danseuses de l'école de musique de Marly-le-Roi étaient sublimes déguisées en muses.

Monsieur PERRAULT fait observer tout l'intérêt de faire venir d'autres conservatoires que ceux des deux villes et que cette expérience est à renouveler.

Une élue informe que l'académie Gabriel Fauré est tout à fait partante pour participer à ce genre de spectacle et ajoute qu'un rendez-vous aura lieu début juin.

Le Président estime que la chaleur, en cette soirée, a été un facteur important et que des visiteurs arrivaient encore à minuit.

Monsieur PERRAULT rappelle la contrainte du parking et que les nombreux visiteurs ont eu des difficultés pour se garer.

Une élue souhaite connaître le nombre optimal de visiteurs dans le musée pour bien profiter du lieu, car elle estime que cinq cents personnes en même temps c'est trop.

Le Président répond que, par expérience, l'idéal pour circuler autour des œuvres sans se bousculer correspond à des groupes de 25 personnes, tout en ajoutant que cela ne représente, par contre, qu'un faible nombre de visiteurs pour le Musée.

Une élue demande quel est le nombre de places de parking.

Monsieur LE BEULZE répond que le parking d'appoint comporte environ soixante places.

Une élue souhaite savoir s'il faudrait qu'il soit plus grand ou ouvert plus souvent.

Le Président répond que le parking doit être ouvert plus souvent et matérialisé. Il rappelle qu'un panneau indique que les places sont réservées aux visiteurs du Musée.

Une élue souligne que les visiteurs du parc se garent malgré tout sans venir au Musée.

Monsieur LE BEULZE fait remarquer que c'est cependant soixante places de plus ce qui n'est pas négligeable.

Monsieur PERRAULT ajoute que durant les week-ends de beau temps, il faut y inclure les promeneurs et les joggeurs.

Un élu fait remarquer que le vélo peut être un plus.

Le Président signale qu'il faut faire un point d'arrêt, comme au rugby, et que celui-ci sera créé par le Food truck, car les personnes s'y arrêtant pour déjeuner peuvent en profiter pour visiter les lieux. Il précise qu'il faudra donc réfléchir aux horaires d'ouverture du Musée tout en soulignant que ce problème est lié à Muséa.

Monsieur PERRAULT fait observer que ces derniers peuvent être revus, car ils avaient été diminués en raison du manque de fréquentation et afin d'éviter les coûts.

Le Président signale que deux agents de Muséa coûtent 4 500 € par mois au Musée. Il estime que du personnel fixe, permettant d'ouvrir complètement, aurait un coût moins élevé.

Une élue évoque cependant les absences du personnel.

Le Président rétorque que le problème est identique avec Muséa, et cite l'exemple, la semaine dernière, des agents de Muséa qui ne sont pas venus, pour des causes diverses, et n'ont pas été remplacés, alors que le Musée paie Muséa pour assurer cette prestation. Il souligne qu'il convient de s'interroger sur la durée d'ouverture du Musée et sur le coût engendré par ce personnel, tout comme il faut le faire sur le coût de la communication. De plus, il demande de suspendre immédiatement, par lettre recommandée et puisque les délais le permettent, le renouvellement automatique du contrat de téléphonie et d'internet qui représente une très grosse dépense. Il ajoute qu'il ne s'agit pas de suspendre le contrat mais simplement le renouvellement, ce qui permettra de négocier les tarifs.

Monsieur LE BEULZE confirme qu'il est possible de le faire jusqu'en 2022.

Une élue souhaite connaître le nom de l'opérateur.

Le Président répond qu'il s'agit de Cube et souligne les montants excessifs de leurs services, en citant l'exemple d'un réseau privé virtuel (VPN) facturé 1 100 € au Musée alors que le prix est normalement d'environ 150 €. Il insiste à nouveau sur les deux sources d'économie à rechercher, à savoir analyser les contrats avec Muséa et la téléphonie.

Le Président fait observer que les communes ne peuvent pas compenser éternellement ce type de dépenses, car les maires ne seront plus d'accord.

Monsieur PERRAULT ajoute que les administrés, également, ne seront pas satisfaits.

Le Président souligne qu'un Musée ne fera jamais gagner de l'argent aux communes. Il fait observer qu'il faut donc considérer les participations des communes comme de l'investissement pour renforcer leur notoriété et non les analyser uniquement en termes économiques. Il fait observer que c'est bien le cas, car si davantage de visiteurs, autres que les habitants des communes, viennent visiter le Musée, les commerces locaux des deux villes en bénéficieront. Il fait remarquer qu'une campagne de notoriété pour les deux villes engendrerait des dépenses beaucoup plus importantes que les sommes de 140 000 € versée par Louveciennes et de 250 000 € versée par Marly-le-Roi. Il annonce que c'est ce qu'il a évoqué avec les maires respectifs de ces villes, à savoir Madame PARISOT et Monsieur PERROT. Il souligne que ce Musée peut avoir un budget équilibré, comme c'est le cas au Château Monte Cristo.

Monsieur PERRAULT ajoute que ce Musée, qui explique par exemple comment fonctionne la Machine de Marly, est un point culturel important pour la jeunesse sur laquelle il investit beaucoup. Il poursuit sur un autre sujet et informe les élus ou rehaussement du merlon.

Le Président confirme que Monsieur PERRAULT a eu raison et souligne la légèreté de la Direction technique qui a accepté le merlon en l'état, mais ajoute que la rehausse a dû leur paraître justifiée puisque ces travaux ont été effectués.

Une élue demande que les élus soient tenus au courant de la prochaine visite avec Madame CAMILLI.

Le Président l'assure. Il informe les élus que la prochaine réunion aura lieu à la Mairie de Louveciennes et propose que le comité puisse se réunir en alternance dans les deux villes plutôt qu'au Musée, car cela oblige Madame Moreau à être présente tardivement.

Sans autres questions, **Le Président** lève la séance à 19H45.